

N°78



La Gazette d'Allainville aux bois

Janvier à Mars 2020

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

JEUDI 19 mars à 9H00

Départ du défilé devant la mairie

Discours et fleurissement

du monument aux morts

Avec le concours de la FNACA d'Ablis

L'édito du Maire

A l'approche des prochaines élections municipales, je tiens à rappeler, comme je l'ai officiellement déclaré lors de la cérémonie des vœux, que je ne me représenterai pas pour un nouveau mandat.

Certes, 7 ans à un poste de conseillère et 12 de maire m'ont permis d'acquérir une certaine expérience, mais il faut savoir cesser avant de sombrer dans la routine. Dès 2008, j'avais dit que j'arrêterai au plus tard après mon 3^e mandat de maire, mais des événements entre autres familiaux font que je préfère me retirer avant. Je ne veux pas faire partie de ces élus qui finissent par se sentir irremplaçables et qui, à force d'habitude, ne distinguent plus les réels besoins de leurs administrés. Je suis loin d'en avoir assez, mais j'arrête parce que c'était prévu.

Même si le terme de « fierté » est à manier avec précaution, je suis aujourd'hui assez fière d'avoir été toutes ces années la représentante des habitants de ma commune. Je me suis prise au jeu de cette fonction et me suis battue bec et ongles pour défendre vos intérêts. C'est une expérience pour le moins envahissante, mais d'une richesse incroyable. Je sais que je ne fais pas, et que je n'ai jamais fait l'unanimité, mais j'espère que j'ai répondu à vos attentes et que je laisserai dans les mémoires le souvenir d'une élue juste et intègre.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé à un moment ou à un autre, qui m'ont enseigné, conseillé, soutenu durant toutes ces années. Mes conseillers municipaux bien sûr, mais aussi mes employés communaux et mes bénévoles, mes collègues Maires, les représentants des nombreux organismes et entreprises que j'ai pu rencontrer et avec qui j'ai travaillé, et bien entendu vous, mes chers administrés qui m'avez accordé votre confiance.

Je souhaite à mon successeur tout le courage et surtout l'enthousiasme nécessaires à cette fonction, car les prochaines années ne seront certainement pas de tout repos. Les profondes réformes qui ont eu lieu ces derniers temps, ainsi que celles à venir risquent fort d'être fatales aux petites communes comme la nôtre...

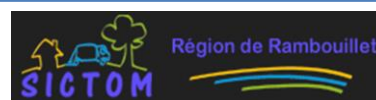
ETAT CIVIL

DECES

Mr Claude BUSSON, le 19 décembre 2019

Mr Dominique DROU, le 31 janvier 2020

*La municipalité adresse ses sincères condoléances
à leurs familles et amis*



Baisse prochaine de la taxe sur les ordures ménagères

Dans un communiqué en date du 13 février 2020, le Président du SICTOM annonce que « Les économies réalisées tant sur le centre de tri que sur l'incinération permettent au Sictom de la Région de Rambouillet de voter une baisse de la TEOM (Taxe sur les Ordures Ménagères) en moyenne de 15 %. Le coût par habitant et par an sera ramené de 116 € à 98 €. Les budgets 2020 du Sitreva et du Sictom incluent cette baisse. »

Enfin une bonne nouvelle pour notre feuille d'impôts !



Vous souhaitez obtenir des informations et être conseillé **pour réduire la consommation énergétique de votre logement et agir concrètement ?**

Dans le cadre du partenariat entre Rambouillet Territoires et l'Agence locale de l'énergie et du Climat de St-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY), des conseillers de l'Espace FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) se tiennent à votre disposition au siège de RT les lundis et vendredis pour vous orienter gratuitement et de façon objective.

22 rue Gustave Eiffel, Rambouillet



CORONAVIRUS : l'ARS vous informe

Recommandations générales

D'après le MINSANTE/CORRUSS n°2020_11 : Actualisation des recommandations Covid-19

La conduite à tenir pour les personnes ayant voyagé ou séjourné en zone à risque dans les 14 jours précédant leur arrivée en France est la suivante :

- Surveiller sa température deux fois par jour et l'apparition de symptômes d'infection respiratoire ;
- Porter un masque chirurgical lors des contacts et en extérieur ;
- Éviter tout contact avec des personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées...), de fréquenter les lieux où se trouvent des personnes fragiles (maternités, EHPAD, hôpitaux...) et toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants...);
- Appliquer les mesures barrières, notamment se laver régulièrement les mains ;
- Contacter le SAMU Centre 15 (composez le 15) en cas de symptômes, en signalant le voyage ou le séjour dans l'une des zones à risque dans les 14 jours suivant le retour.

Pour pouvoir assurer la mise en œuvre de ces recommandations, il est demandé aux travailleurs et étudiants concernés de privilégier le télétravail et d'éviter les contacts proches (réunions, cantine...).

S'agissant des enfants, une éviction de la crèche ou de l'école est préconisée, compte-tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée.

Rappel des recommandations générales au retour d'une zone à risque

En cas de signes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) dans les 14 jours suivant le retour d'une zone à risque, il faut :

- Contacter le SAMU Centre 15 en faisant état des symptômes et du séjour récent dans l'une des zones à risque ;
- Ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination ;
- Éviter le contact avec son entourage et avec les personnes fragiles (enfants en bas-âge, femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Porter un masque chirurgical en face d'une autre personne et lorsque l'on doit sortir.

Port du masque en population générale

Le ministère de la Santé recommande le port du masque chirurgical, pour les personnes qui ont séjourné en zone à risque, pendant les 14 jours suivant leur retour.

Le port de ce type de masque n'est pas recommandé pour la population n'ayant pas voyagé.

**Pour toute question, un numéro vert national a été mis en place par le Ministère :
0800 130 000**

PARC EOLIEN : le point sur les travaux

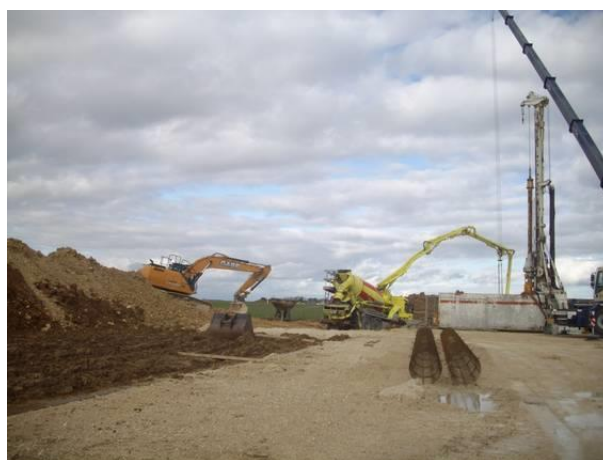
Après quelques semaines de retard, pour cause de conditions météo défavorables, les fouilles destinées à recevoir les massifs des fondations sont maintenant terminées. C'est au tour des bétonneurs d'entrer en action.



Compte-tenu de la nature du terrain, il s'est avéré nécessaire de renforcer le massif de 2 des 5 futures éoliennes par des piliers. D'un diamètre de 0,80m pour une profondeur de 14m, ils sont disposés en cercle dans le fond de l'excavation à raison de 20 par massif.



La tarière et les coffrages utilisés pour la réalisation des piliers



Une toupie installée à poste fixe est munie d'une pompe et d'une girafe. Elle est chargée d'assurer le transport du béton jusqu'aux coffrages

Après forage du puits, le coffrage est mis en place avec précision.
Le béton est alors injecté et le coffrage aussitôt extrait.



Dans chaque fond de fouille est ensuite coulé un béton « de propreté » sur lequel sera édifié le massif en acier et béton qui supportera l'éolienne



Toutes les eaux utilisées pour le nettoyage des différentes machines sont systématiquement récupérées et purifiées par une entreprise spécialisée

Jours et heures de permanences : lundi 15h30 à 17h30 – jeudi 17h30 à 19h00 – samedi 10h30 à 12h00

Pour nous joindre: Tél 01 30 59 00 03, courriel: mairie-dallainville2@orange.fr

Site internet : <http://allainville-aux-bois.fr/>

Directrice de publication: Régine Libaude

Rédacteurs : Assunta Foucault, Régine Libaude, Hervé Libaude

Imprimé en mairie